



SECTION
DU
CHER

FO-INFO-FO

Un PAS vers l'incertitude ...

Ce lundi 12 novembre 2018 s'est tenu le dernier Comité Technique Local (CTL) avant les élections professionnelles de décembre et le dernier présidé par M. PIGAULT, DDFIP du Cher, qui part à la retraite à la fin de l'année.

Suite aux interrogations des organisations syndicales (O. S.), le directeur précise qu'il a donné sa feuille de route à la Direction Générale et annonce qu'il n'a proposé aucune restructuration de services en 2019 pour 2020. Seul le **SPFE départemental** initialement prévu pour 2019 sera mise en place en 2020. Le DDFIP a aussi précisé que la Direction Générale n'avait pas donné de nouvelles sur le projet d'une direction unique sur le site de Sainte-Catherine et la vente du site de **LAHITOLE**.

Le DDFIP a néanmoins souligné que son sentiment était que le Gouvernement actuel appliquera sa politique de réduction drastique des effectifs de la fonction publique jusqu'au bout. **2130 emplois seront supprimés à la DGFIP en 2019**. Le DDFIP confirme les orientations du Gouvernement bien que rien de ferme ne soit encore défini, le rapport de la Cour des comptes préconisant la fermeture des postes de moins de 10 agents semble être une option à l'ordre du jour. **F.O.-DGFIP** restera vigilant en 2019 lorsque la ou le prochain DDFIP sera nommé.

La Direction a ensuite fait une présentation du Tableau de Bord de Veille Social (**TBVS**), du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnelles (**DUERP**) et du Programme Annuel de Prévention (**PAP**).

Un des indicateurs du TBVS concerne le nombre de jours de congés maladie d'une durée inférieure ou égale à 5 jours. Ce dernier a régressé sur une période de 3 ans. Ce constat conforte la position de **F.O.-DGFIP** qui dénonce la mise en place du jour de carence et condamne les mesures gouvernementales qui visent à réaliser des économies sur le dos des agents malades. Au lieu de sanctionner les fonctionnaires et de réaliser 270 millions d'économies sur leur dos en 2018 avec ce jour de carence, le gouvernement et les employeurs publics feraient mieux de se pencher sur leurs responsabilités en matière de médecine de prévention, car en ce domaine, comme dans d'autres, le constat est terrible : pas de médecin de prévention dans le Cher malgré les demandes incessantes de FO en CHS-CT.

Suite à une consultation des personnels des trésoreries du site de Saint-Catherine (Paierie Départementale, trésorerie de Bourges Municipale, trésorerie de Bourges Amendes) une harmonisation des horaires d'ouverture au public a été proposée avec entre autres une fermeture les mercredi et vendredi après-midi. Conformément à

l'avis de la quasi-unanimité des agents, vos représentants **F.O.-DGFIP** ont voté pour.

La direction a présenté un **dispositif d'affichage des indicateurs de qualité de service dans les SIP** qui a terme devra s'étendre à tous les services conformément au programme « transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics » du Président Macron. Pour **F.O.-DGFIP** ce dernier ferait mieux d'arrêter de « taper » sur la Fonction Publique et de supprimer des effectifs que de mettre en place ce « flicage » de la performance qui ne peut plus être tenue vu la baisse des agents dans les postes. De plus qui va faire ces mesures (une entreprise privée?) et pour quel coût ?

Les deux SIP du département sélectionnés pour un affichage de ces indicateurs dès la fin 2018 sont ceux de SANCERRE et SAINT-AMAND-MONTROND en raison du déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous sur ces services.

Les OS ont demandé un vote sur ce sujet, non prévu, et vos représentants **F.O.-DGFIP** ont voté contre cette mise en place.

Un avis a été demandé par la Direction sur le choix des ponts naturels de 2019 (les vendredi 31 mai 2019 et 16 août 2019). vos représentants **F.O.-DGFIP** ont voté pour.

vos représentants **F.O.-DGFIP** ont dénoncé l'envoi en masse de lettre de relance aux contribuables qui n'ayant pas réglé leur impôt sur le revenu par internet ou par prélèvement à l'échéance se sont vu affliger d'une majoration de 0,2 % avec un minimum de 15,00 €. Outre le surcroît de travail que va demander le traitement des demandes de remises gracieuses il y a un fort risque de dégradations des relations à l'accueil téléphonique et physique des SIP et trésoreries. Dès lors il a été demandé si la Direction du Cher envisageait une politique de

remise automatique de ces majorations ? Le DDFIP semble vouloir opter pour cette solution après recensement du volume à traiter.

vos représentants **F.O.-DGFIP** ont demandé un point sur la fin de l'expérimentation du RAR de Sancoins traité à la trésorerie de Bourges-Amendes. Pour **F.O.-DGFIP** un constat d'échec s'impose en raison d'un manque de moyen humain mis sur ce projet par la Direction. Encore de l'énergie gâchée pour rien avec toute une logistique à mettre en place pour prévenir les contribuables de changer les coordonnées bancaires pour les délais accordés ou le suivi des surendettements. Il est curieux d'entendre le DDFIP ne pas savoir que ce suivi est à l'initiative de la direction. Quid de la répartition de l'équipe de renfort ? Une « garde alternée » doit-elle être envisagée entre une trésorerie de Bourges Amendes aux effectifs réduits et une trésorerie de Sancoins avec deux postes vacants de contrôleurs.

Concernant les fermetures des trésoreries de **DUN-SUR-AURON** et **MEHUN-SUR-YEVRE** et leur transfert sur BOURGES et VIERZON, le DDFIP semble là aussi dans le flou le plus total sur l'organisation de la réception physique des agents. Pour la réception de DUN aucun plan n'est encore établi et pour VIERZON les agents vont être affectés sur les sièges vides des postes vacants !!!! vos représentants **F.O.-DGFIP** ont demandé à ce qu'un plan de la future implantation des agents soit remise aux agents et aux OS afin de ne pas mettre la charrue avant les bœufs comme habituellement.

Enfin le DDFIP a annoncé que **la priorité de tous les postes du département** sera la mise en place du **Prélèvement à la Source (PAS)**. Tout le reste devant être mis de côté même dans les

trésoreries. **F.O.-DGFIP** s'élève contre ce fait et tiens à rappeler ici que les chefs de postes sont personnellement et pécuniairement responsable des gestions des collectivités locales de leur ressort. Et il est donc hors de question pour ces derniers de donner une quelconque priorité au PAS sur la gestion des collectivités locales.

Lors des questions diverses vos représentants **F.O.-DGFIP** sont intervenus pour dénoncer l'incohérence de la gestion des mutations par la DG (Direction Générale). En effet, les promotions 2018 de contrôleurs (Concours, liste d'aptitude) ont eu pour la plupart une affectation en dehors du CHER.

Alors comment expliquer que 3 mois après deux postes de B ont été proposés pour la Trésorerie des Aix en postes spécifiques ?

La direction nous répond par ce que personne ne demandait les Aix. Ce qui est totalement faux. La DG aurait pu affecter en septembre les deux contrôleurs qui ont obtenu ces « postes spécifiques ». De plus rien ne change, les effectifs de la trésorerie des Aix qui reste avec deux postes vacants en B ainsi que le poste d'adjoint.

On voit bien la limite des règles de mutations actuelles dénoncées par **F.O.-DGFIP**.

Cette séance de question diverses a été dense car **F.O.-DGFIP** n'a pas eu de réponse de la Direction pour sa demande d'audience déposée début octobre et nous avons du traiter ces sujets en séance.

F.O.-DGFIP étant un syndicat représentatif nous ne comprenons pas que la Direction ne nous reçoive pas en audience alors qu'elle le fait pour d'autres syndicats.

D'ailleurs c'est par hasard que lors de ce CTL nous apprenons que les organisations syndicales sont invitées à une réunion le jeudi suivant pour parler des sujets RH des agents de DUN et MEHUN suite à la fermeture annoncée fin 2018, réunion dont la Direction n'avait pas prévue notre présence au départ. Le sujet important des fermetures était pourtant contenu dans notre demande d'audience à la Direction.

F.O.-DGFIP a rappelé la lenteur du remboursement des frais de déplacements des agents. Ces délais qui sont un facteur de refus de participation à des stages éloignés. La Direction doit donner les moyens au service RH, très sollicité actuellement, afin que les agents ne soient pas pénalisés.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018

Vos représentants **F.O.-DGFIP** : BARDON Nicolas, Suppléant ; JANSONNIE Franck, expert

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>